

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN DÉTENTION

Malek Adly, avocat et défenseur des droits humains, a été arrêté et maltraité par les forces de sécurité égyptiennes le 5 mai. Il est un prisonnier d'opinion et fait partie des centaines de personnes arrêtées en lien avec les manifestations du 25 avril au Caire.

Les forces de sécurité égyptiennes ont arrêté le défenseur des droits humains **Malek Adly** le 5 mai au soir, alors qu'il marchait dans une rue du quartier de Maadi, au Caire. Selon ses avocats, il a été emmené pour interrogatoire au poste de police de Maadi, où des agents l'ont passé à tabac et frappé avec leurs armes à feu, lui ont bandé les yeux et l'ont mis torse nu.

Malek Adly a ensuite été transféré au parquet de Shubra al Khaimah, où un procureur l'a interrogé pendant plus de quatre heures. Le procureur a ordonné son placement en détention pour 15 jours à des fins d'enquête sur des accusations forgées de toutes pièces, telles que la « participation à un groupe dans le but de faire entrave à la loi », la « diffusion de fausses rumeurs », la « tentative de renverser le gouvernement » et l'« usage de la violence et de la force à l'encontre de membres de l'Agence de sécurité nationale ». Les avocats de Malek Adly ont officiellement porté plainte auprès des autorités pour les mauvais traitements qu'il a subis en détention. Ils ont exprimé leur crainte que le parquet ne soit en train de fabriquer de toutes pièces des accusations liées aux stupéfiants contre Malek Adly. En effet, le procureur a demandé des analyses de dépistage de l'alcool et des stupéfiants, bien que Malek Adly ait été jugé apte à subir un interrogatoire juste après son arrestation et qu'il n'ait pas été interrogé ni inculpé pour détention de drogue ou d'alcool.

Le ministère public avait ordonné l'arrestation de Malek Adly alors que des appels à manifester avaient été lancés pour le 25 avril afin de protester contre la décision du gouvernement de céder deux îles de la mer Rouge à l'Arabie saoudite. Malek Adly fait partie des centaines de personnes arrêtées en lien avec ces manifestations. Le 7 mai, le Front de défense des manifestants égyptiens a indiqué à Amnesty International que plus de 1 300 personnes avaient été arrêtées durant cette vague de répression, dont au moins 585 se trouvaient toujours en détention et faisaient l'objet de poursuites.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités égyptiennes à libérer Malek Adly immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, et à abandonner toutes les charges pesant sur lui ;
- priez-les instamment de faire en sorte que les autres personnes arrêtées soient relâchées, à moins qu'elles ne soient inculpées sans délai d'une infraction dûment reconnue par la loi et ne concernant pas l'exercice des droits aux libertés d'expression et de réunion et jugées conformément aux normes internationales d'équité des procès, sans risquer la peine de mort ;
- demandez-leur d'abroger la Loi relative aux manifestations, la Loi relative à la lutte contre le terrorisme et les autres lois qui limitent arbitrairement les droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique, ou de les modifier conformément aux normes internationales.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 JUIN 2016 À :

Procureur général

Nabil Sadek

Office of the Public Prosecutor

Madinat al-Rehab

New Cairo, Égypte

Formule d'appel : Dear Counsellor, /

Monsieur le Procureur général,

Président

Abdel Fattah al-Sisi

Office of the President

Al Ittihadia Palace

Cairo, Égypte

Fax : +202 2391 1441

Courriel : p.spokesman@op.gov.eg

Twitter : @AlsisiOfficial

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Président,

Copies à :

Vice-Ministre adjointe des Affaires étrangères
chargée des droits humains

Laila Bahaa El Din

Ministry of Foreign Affairs

Corniche al-Nil, Cairo

Égypte

Fax : +202 2574 9713

Courriel : Contact.Us@mfa.gov.eg

Twitter : @MfaEgypt

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN DÉTENTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Malek Adly est un éminent avocat défenseur des droits humains qui travaille pour le Centre égyptien des droits économiques et sociaux. Selon ses avocats, les questions du procureur ont porté principalement sur une action en justice intentée par Malek Adly contre la décision du président, prise début avril, de céder à l'Arabie saoudite deux îles inhabitées de la mer Rouge. Il a aussi été interrogé sur ce qu'il pensait de la situation économique de l'Égypte, du président al Sissi et des grèves dans la fonction publique. Le procureur lui a par ailleurs demandé son avis sur la mort du ressortissant italien Giulio Regeni, disparu au Caire le 25 janvier 2016 et dont le corps, portant des traces de torture et d'autres mauvais traitements, a été retrouvé quelques jours plus tard.

Le 15 avril, des militants ont manifesté au Caire pour protester contre la décision de l'Égypte de céder deux îles de la mer Rouge à l'Arabie saoudite, et ont appelé à de nouvelles manifestations le 25 avril, date anniversaire du retrait d'Israël de la péninsule du Sinaï en 1982. Les forces de sécurité ont arrêté des dizaines de personnes avant ces nouvelles manifestations, qui ont été dispersées et ont donné lieu à des centaines d'autres arrestations, selon les chiffres recueillis par des avocats et des groupes de défense des droits humains égyptiens.

Les forces de sécurité s'en sont aussi prises à des journalistes qui avaient rendu compte des manifestations. Le 1^{er} mai, elles ont effectué une descente dans les locaux du Syndicat des journalistes égyptiens, au Caire, et ont arrêté deux journalistes. Le ministre de l'Intérieur a indiqué que ceux-ci avaient été inculpés de violation de la Loi relative aux manifestations et d'atteintes à la « stabilité » de l'Égypte. Le Syndicat des journalistes a réagi à cet acte, qu'il a qualifié de « sans précédent », en appelant à la démission du ministre de l'Intérieur.

La Loi relative aux manifestations interdit d'organiser des rassemblements sans l'autorisation des pouvoirs publics et confère aux forces de sécurité de larges pouvoirs, qui leur permettent de disperser les manifestations « non autorisées ». Dans la pratique, les autorités ont pour habitude d'encourager les manifestations organisées par des sympathisants du président Abdel Fattah al Sissi mais de disperser les rassemblements d'opposants.

Amnesty International a fait part à maintes reprises de ses préoccupations quant aux dispositions draconiennes de la législation antiterroriste. Sa définition large et floue des « actes terroristes » permet en effet aux autorités de réprimer toute forme de dissidence pacifique. Des manifestations avaient déjà été organisées le 15 avril, après l'annonce de la cession des deux îles inhabitées. L'Égypte n'avait pas connu de rassemblements d'une telle ampleur depuis plus de deux ans.

Nom : Malek Adly

Homme

Action complémentaire sur l'AU 98/16, MDE 12/4022/2016, 12 mai 2016